ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Le 17Cyber

Question écrite n° 1933

Texte de la question

M. Philippe Latombe attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le 17Cyber. Annoncé le 10 janvier 2022 par le Président de la République, Emmanuel Macron, prévu dans la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPMI) du 24 janvier 2023, le guichet unique dédié à la cybersécurité, le 17Cyber, initié par le ministère de l'intérieur et des outre-mer, en partenariat avec *cybermalveillance.gouv.fr*, la police nationale et la gendarmerie nationale, devait être lancé officiellement fin mai 2024. Le ministre de l'intérieur de l'époque ayant alors dû se rendre en Nouvelle-Calédonie, l'évènement avait été reporté. Est ensuite survenue la dissolution de l'Assemblée nationale et l'inauguration de cette plateforme n'a toujours pas été reprogrammée. Dans un contexte de multiplication des attaques numériques (vol de données, hameçonnage, arnaques en ligne, etc.) et de cyberharcèlement, il est tout particulièrement urgent qu'entre en fonctionnement ce service de diagnostic et d'assistance pour les victimes de cyberattaques et d'actes de cybermalveillance. Il souhaite savoir s'il envisage une mise en route rapide de ce dispositif et, dans l'affirmative, quel portage politique accompagnera sa réactivation.

Texte de la réponse

Le dispositif 17Cyber, inscrit dans la LOPMI, est un outil stratégique destiné à informer le plus grand nombre, centraliser les signalements de cyberattaques et accompagner les victimes. Il est ainsi destiné à informer via un module intégré et devenir le portail unique lors de la prise en compte d'une attaque cyber dont un particulier, une collectivit ou un professionnel pourrait être victime. Ainsi, après un auto-diagnostic, en fonction de la menace qualifiée, l'usager se voit proposer des conseils, un lien vers un prestataire de service certifié pour une remédiation technique, un lien vers un téléservice ou un tchat avec les forces de sécurité intérieure. Le développement technique de ce projet est assuré par le GIP Acyma (groupement d'intérêt public action contre la cybermalveillance). Sous l'égide stratégique du COMCYBER-MI, ce projet est piloté par l'unité nationale cyber (gendarmerie nationale) et l'office anti-cybercriminalité (police nationale). L'ensemble des travaux nécessaires à sa mise en œuvre et la formation des personnels de la brigade numérique de Rennes sont achevés. Une montée en charge est prévue avec l'ouverture d'une seconde brigade numérique à Poitiers en 2025 pour gérer l'augmentation attendue des signalements. Le dispositif a été lancé officiellement le 17 décembre 2024.

Données clés

Auteur : M. Philippe Latombe
Circonscription : Vendée (1re circonscription) - Les Démocrates
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1933
Rubrique : Numérique
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QE1933

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 12 novembre 2024, page 5922
Réponse publiée au JO le : 14 janvier 2025, page 132